

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1809

27 septembre 2006

SOMMAIRE

Advent Rental, S.à r.l., Luxembourg	86794	K & D, S.à r.l., Rodange	86813
Advent Rental, S.à r.l., Luxembourg	86795	Kenmare Investments S.A., Luxembourg	86812
AKC, S.à r.l., Schifflange	86813	Mameranus Participations S.A., Luxembourg	86830
Alferweiher S.à r.l. et Cie SCS, Echternach	86787	Mameranus Participations S.A., Luxembourg	86830
Alutech, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86814	Medinger, Agence Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	86810
An der Flebour S.A., Baschleiden	86788	MMB and Partners S.A., Luxembourg	86789
ATM S.A., Esch-sur-Alzette	86814	Mon Jardin - Espace Vert, S.à r.l., Schifflange	86788
(Le) Bon Voyage, S.à r.l., Ettelbruck	86788	Mon Jardin - Espace Vert, S.à r.l., Schifflange	86788
Brasserie 1900, S.à r.l., Echternach	86812	Mon Jardin - Espace Vert, S.à r.l., Schifflange	86788
Création Finance S.A., Luxembourg	86786	Nimax S.A., Luxembourg	86793
Création Finance S.A., Luxembourg	86786	Nomeco S.A., Luxembourg	86796
Création Finance S.A., Luxembourg	86786	Oakham Rated S.A., Luxembourg	86830
Création Finance S.A., Luxembourg	86786	Oakham S.A., Luxembourg	86827
Cresset S.A., Luxembourg	86818	Obeche S.A.H., Luxembourg	86791
Cresset S.A., Luxembourg	86819	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Luxembourg	86796
Crystal Marine S.A.	86831	Olivi et Rodrigues T.P. S.A., Esch-sur-Alzette.	86828
Crystal Marine S.A., Luxembourg	86831	Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg ..	86826
Crystal Marine S.A., Luxembourg	86832	Pâtisserie-Confiserie Pichon-Cremer, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86827
Crystal Marine S.A., Luxembourg	86832	Qualcount Holding S.A., Luxembourg	86794
Crystal Marine S.A., Luxembourg	86832	Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	86815
Crystal Marine S.A., Luxembourg	86832	Redcreek Holdings, S.à r.l., Luxembourg	86831
D.D.B. S.A., Basbellain	86787	Resco Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	86817
Daniska S.A.H., Luxembourg	86811	Resco Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	86817
Demo Solutions S.A., Weiswampach	86787	Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg ..	86813
Donegal Investments S.A., Luxembourg	86811	Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg ..	86813
EFCO - Forodia S.A., Differdange	86815	Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg ..	86814
Emolux S.A., Weiswampach	86787	Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg ..	86814
Et si, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86826	Saga Iceland Woll, S.à r.l., Hostert	86819
Evest Group S.A., Weiswampach	86787	Saga Iceland Woll, S.à r.l., Hostert	86819
Fairacre Properties (Lux), S.à r.l., Luxembourg ..	86811	Salon Ferny, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86817
Fleurs Grenadine II, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86818	Stallyard S.A., Luxembourg	86831
HSBCPI Management S.A., Luxembourg	86820	Tomx, S.à r.l., Luxembourg	86812
Idea S.A., Esch-sur-Alzette	86827	Trafiroute, S.à r.l., Kayl	86827
ISC Information Systems Consulting, S.à r.l., Bridel ..	86814	Trema Architecture, S.à r.l., Rodange	86792
ITW Alpha, S.à r.l., Luxembourg	86819	Vamo Développement, S.à r.l., Luxembourg	86827
ITW Beta, S.à r.l., Luxembourg	86819	Waterford Investments S.A., Luxembourg	86812
ITW Delta, S.à r.l., Luxembourg	86820		
ITW Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	86826		
ITW Gamma, S.à r.l., Luxembourg	86820		

86786

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079853.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079852.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079850.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(079844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ALFERWEIHER S.à r.l. ET Cie SCS , Société en commandite simple,
(anc. ENTREPRISE DE TRANSPORT JOSEPHINE DAHM, Vve PIERRE BOLLIG).**

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.
R. C. Luxembourg B 92.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(079275.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

EVEST GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Luxembourg B 53.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 juin 2006.

D. Dejean

Administrateur-délégué

(965858.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

DEMO SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Luxembourg B 96.397.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2006, réf. DSO-BS00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 juin 2006.

A.-F. Moutschen

Administrateur

(965859.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

EMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
R. C. Luxembourg B 68.304.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2006, réf. DSO-BR00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juin 2006.

T. Houben

Directeur Général

(965860.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juillet 2006.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.
R. C. Luxembourg B 101.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 juin 2006.

M. Weinandy

Notaire

(971177.3/238/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

LE BON VOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 23, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 3 juillet 2006, réf. DSO-BS00016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 juillet 2006.

Signature.

(967095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 juillet 2006.

AN DER FLEBOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 5, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 100.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été coopté comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société FIDUCIAIRE MONTBRUN, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Baschleiden, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(979694.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2006.

MON JARDIN - ESPACE VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3853 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.

R. C. Luxembourg B 64.437.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(079303.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MON JARDIN - ESPACE VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3853 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.

R. C. Luxembourg B 64.437.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(079300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MON JARDIN - ESPACE VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3853 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.

R. C. Luxembourg B 64.437.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(079298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MMB AND PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.351.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à DE-19958 Lewes, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 25, Greystone Manor, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 39229-72,

2) La société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 37277-77,

toutes deux ici représentées par son administrateur Monsieur Michel Vansimpsen, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, déclarant avoir les pouvoirs pour engager ces sociétés par sa seule signature.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MMB AND PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

En outre, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, précitée, une.	1	action
2. MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, précitée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.	999	actions
Total:	1.000	actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, précitée,
 - b) MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, précitée,
 - c) CCMT PARTICIPATIONS S.A, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.612.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK), inscrite sous le numéro 05783609 au Companies House.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
5. L'Assemblée générale décide de nommer CCMT PARTICIPATIONS S.A, précitée, administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 alinéa 4 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 88, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(086149.3/220/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.475.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 330 du 9 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding

Signature

(076606.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TREMA ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.
R. C. Luxembourg B 118.354.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stéphane Verlaine, architecte, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 12, rue du Château,

2.- Monsieur Geoffroy Jacquemin, architecte, demeurant à B-6780 Turpange, 22, rue de la Klaus,

3.- Monsieur Sébastien Theate, architecte, demeurant à B-6700 Fouches, 11, rue du Joli Bois,

Tous trois ici représentés par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Avril,

En vertu de trois procurations sous seing privé datées du 26 juillet 2006,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TREMA ARCHITECTURE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rodange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une société multiprofessionnelle d'architecture.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Verlaine, préqualifié, trente-quatre parts	34
2.- Monsieur Geoffroy Jacquemin, préqualifié, trente-trois parts	33
3.- Monsieur Sébastien Theate, préqualifié, trente-trois parts	33
Total: cent parts	100

Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Art. 6. Chaque associé bénéficiera d'un droit de préemption sur les parts sociales de la société. Avant toute vente de parts à des tiers non associés, l'associé cédant tout ou partie de ses parts devra les proposer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés.

En cas d'acceptation de l'offre par plus d'un associé endéans la quinzaine, les parts leur seront attribuées au prorata de leur participation antérieure.

A défaut d'acceptation de l'offre dans les quinze jours de sa réception, l'associé cédant pourra céder ses parts à des tiers.

Outre le droit de préemption, les parts d'un associé ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil six.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
Messieurs Stéphane Verlaine, Geoffroy Jacquemin et Sébastien Theate, tous préqualifiés.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Klopp, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2006, vol. 437, fol. 89, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 2006.

U. Tholl.

(086154.3/232/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

NIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 90.126.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2005

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077704.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

QUALCOUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.661.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUALCOUN HOLDING S.A.
LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

(076492.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ADVENT RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 117.956.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of July.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the original of the present deed.

There appeared:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on July 24, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT RENTAL, S.à r.l. (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed on July 14, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred and four Euro (EUR 37,504.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred twelve Euro (EUR 12,512.-) up to fifty thousand sixteen Euro (EUR 50,016.-) by the issue of one thousand one hundred seventy-two (1,172) shares having a par value of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.

The new shares have been subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, pre-named, to be paid up by a contribution in cash.

The total contribution of thirty-seven thousand five hundred and four Euro (EUR 37,504.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The Company's share capital is set at fifty thousand sixteen Euro (EUR 50,016.-) represented by one thousand five hundred sixty-three (1,563) shares with a par value of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 24 juillet 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT RENTAL, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon acte notarié en date du 14 juillet 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-sept mille cinq cent quatre euros (EUR 37.504,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent douze euros (EUR 12.512,-) jusqu'à cinquante mille seize euros (EUR 50.016,-) par l'émission de mille cent soixante-douze (1.172) parts sociales d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en numéraire.

La souscription totale de trente-sept mille cinq cent quatre euros (EUR 37.504,-) sera allouée au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille seize euros (EUR 50.016,-) représenté par mille cinq cent soixante-trois (1.563) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2006, vol. 905, fol. 68, case 1. – Reçu 375,04 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080485.3/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ADVENT RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 117.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080487.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

NOMECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.803.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOMECO S.A.

FINDI, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(076494.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.115.

In the year two thousand and six, on the third day of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.115, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 16, 2006, number 959 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary on June 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 9.30 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of one hundred forty-eight thousand three hundred thirty-two Euro and fifty cents (EUR 148,332.50) represented by (i) one hundred fourteen thousand three hundred two (114,302) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and (ii) four thousand three hundred sixty-four (4,364) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, by an amount of thirty-six thousand four hundred fifty-three Euro and seventy-five cents (EUR 36,453.75) so as to bring the share capital of the Company to one hundred eleven thousand eight hundred seventy-eight Euro and seventy-five cents (EUR 111,878.75) represented by eighty-nine thousand five hundred three (89,503) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of (i) eight thousand two hundred sixty-seven (8,267) Class A Ordinary Shares held by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, in the Company, (ii) eight thousand two hundred sixty-six (8,266) Class A Ordinary Shares held by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, in the Company, (iii) eight thousand two hundred sixty-six (8,266) Class A Ordinary Shares held by OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, in the Company, (iv) two thousand three hundred fifty-eight (2,358) Class B Ordinary Shares held by TRINIGWALL, in the Company (v) two thousand six (2,006) Class B Ordinary Shares held by Peter Shea;
3. Allocation of the amount of thirty-six thousand four hundred fifty-three Euro and seventy-five cents (EUR 36,453.75) resulting from the decrease of share capital to the premium account of the Company;
4. Removal of paragraph (e) of article 6.4 of the Articles;
5. Conversion of all classes of shares into ordinary shares (the Ordinary Shares) having the rights and obligations set forth in the Articles further to their restatement specified under item 8;
6. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one hundred eleven thousand eight hundred seventy-eight Euro and seventy-five cents (EUR 111,878.75) represented by eighty-nine thousand five hundred three (89,503) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, by an amount of four hundred sixty-eight thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 468,155.-), so as to bring the share capital of the Company to five hundred eighty thousand thirty-three Euro and seventy-five cents (EUR 580,033.75), by way of the creation and issue of three hundred seventy-four thousand five hundred twenty-four (374,524) new Ordinary Shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, in consideration for a contribution in kind;
7. Subscription to the increase specified under item 5 above, and payment of the consideration for the capital increase;
8. Restatement of the Articles;

9. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

II. That (i) one hundred fourteen thousand three hundred two (114,302) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and (ii) four thousand three hundred sixty-four (4,364) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the entirety of the share capital of the Company of one hundred forty-eight thousand three hundred thirty-two Euro and fifty cents (EUR 148,332.50) are represented at the Meeting.

III. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

IV. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of one hundred forty-eight thousand three hundred thirty-two Euro and fifty cents (EUR 148,332.50) represented by (i) one hundred fourteen thousand three hundred two (114,302) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and (ii) four thousand three hundred sixty-four (4,364) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, by an amount of thirty-six thousand four hundred fifty-three Euro and seventy-five cents (EUR 36,453.75) so as to bring the share capital of the Company to one hundred eleven thousand eight hundred seventy-eight Euro and seventy-five cents (EUR 111,878.75) represented by eighty-nine thousand five hundred three (89,503) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of (i) eight thousand two hundred sixty-seven (8,267) Class A Ordinary Shares held by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, in the Company, (ii) eight thousand two hundred sixty-six (8,266) Class A Ordinary Shares held by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, in the Company, (iii) eight thousand two hundred sixty-six (8,266) Class A Ordinary Shares held by OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, in the Company, (iv) two thousand three hundred fifty-eight (2,358) Class B Ordinary Shares held by TRINIGWALL, in the Company (v) two thousand six (2,006) Class B Ordinary Shares held by Peter Shea.

The Meeting further resolves to allocate the amount of thirty-six thousand four hundred fifty-three Euro and seventy-five cents (EUR 36,453.75) resulting from the decrease of share capital to the premium account of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to remove paragraph (e) of article 6.4 of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to cancel all classes of shares and to create one sole class of shares, which will be ordinary shares having rights as defined and provided in the Articles as restated here below («Ordinary Shares»).

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of one hundred eleven thousand eight hundred seventy-eight Euro and seventy-five cents (EUR 111,878.75) represented by eighty-nine thousand five hundred three (89,503) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each by an amount of four hundred sixty-eight thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 468,155.-), so as to bring the share capital of the Company to five hundred eighty thousand thirty-three Euro and seventy-five cents (EUR 580,033.75), by way of the creation and issue of three hundred seventy-four thousand five hundred twenty-four (374,524) new Ordinary Shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, by a contribution in kind.

Sixth resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the three hundred seventy-four thousand five hundred twenty-four (374,524) newly issued Ordinary Shares of the Company as follows and further acknowledges that the existing shareholders, who/which do not subscribe for the newly issued ordinary shares have waived their preferential subscription rights in respect of such issue:

Subscription - Payment

1. OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 3725285, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 230,104 (two hundred thirty thousand one hundred four) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 230,104 (two hundred thirty thousand one hundred four) Class A1 Preferred Equity Certificates having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, issued by the Company;

2. OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 3794755, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy

given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 4,217 (four thousand two hundred seventeen) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 4,217 (four thousand two hundred seventeen) Class A1 Preferred Equity Certificates having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, issued by the Company;

3. OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 3982314, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 117,162 (one hundred seventeen thousand one hundred sixty-two) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 117,162 (one hundred seventeen thousand one hundred sixty-two) Class A1 Preferred Equity Certificates having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, issued by the Company;

4. NORDMILCH eG, a German eingetragene Genossenschaft having its registered office at Flughafenallee 17, D-28199 Bremen, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 11,551 (eleven thousand five hundred fifty-one) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 289 (two hundred eighty-nine) Class A2 Ordinary Shares it holds in the share capital of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., société en commandite par actions, existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 161,312.50 (one hundred sixty-one thousand three hundred twelve Euro and fifty cents) represented by (i) 114,302 (one hundred fourteen thousand three hundred two) class A1 ordinary shares, (ii) 6,758 (six thousand seven hundred fifty-eight) class A2 ordinary shares and (iii) 7,990 (seven thousand nine hundred ninety) class B ordinary shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.113;

5. A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, having its registered office at Konrad-Adenauer-Platz 1, 27570 Bremerhaven, Germany, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 6,090 (six thousand ninety) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 153 (one hundred fifty-three) Class A2 Ordinary Shares he holds in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., predefined;

6. KONRAD, GmbH, having its registered office at AM Heidhornberg 22, 49205 Hasbergen, Germany, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 2,160 (two thousand one hundred sixty) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 54 (fifty-four) Class A2 Ordinary Shares he holds in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., predefined;

7. AVILA, GmbH, having its registered office at 49124 Georgsmarienhütte, Germany, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 1,620 (one thousand six hundred twenty) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 41 (forty-one) Class A2 Ordinary Shares he holds in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., predefined;

8. RANISCH, GmbH, 49504 Lotte/Wersen, Germany, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 3, 2006, declares to (i) subscribe for 1,620 (one thousand six hundred twenty) newly issued ordinary shares of the Company and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of 41 (forty-one) Class A2 Ordinary Shares he holds in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., predefined.

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, NORDMILCH eG, A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, KONRAD, GmbH, AVILA, GmbH, RANISCH, GmbH, are individually referred to as the Subscriber and collectively as the Subscribers.

All the Class A1 PECs issued by the Company and Class A2 Ordinary shares in OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A. contributed to the Company are hereafter referred to as the Contributed Assets.

The Contributed Assets have an aggregate value of EUR 3,745,240.- (three million seven hundred forty-five thousand two hundred forty Euro), of which EUR 468,155.- (four hundred sixty-eight thousand one hundred fifty-five Euro) shall be allocated to the share capital account of the Company and EUR 3,277,085.- (three million two hundred seventy-seven thousand eighty-five Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the Contributed Assets consisting in a contribution in kind has been the subject of a report prepared by AACO, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, with registered office at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, dated July 3, 2006, which concludes as follows:

«Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued as consideration and of the share premium, for a total amount of EUR 3,745,240.-»

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Each of the Subscribers declares that:

1. He/it is the owner of the Contributed Assets contributed by him/it;
2. He/it has the power to dispose of the Contributed Assets contributed by him/it;

3. None of the Contributed Assets contributed by him/it are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;

4. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets contributed by him/it be transferred to it;

5. The Contributed Assets contributed by him/it are freely transferable;

6. All formalities required in Luxembourg in relation to the contribution in kind of the Contributed Assets contributed by him/it to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind;

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP	288,002	Ordinary Shares
OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP	5,278	Ordinary Shares
OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP	146,641	Ordinary Shares
OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A.	1	Ordinary Share
TRINIGWALL	764	Ordinary Shares
Peter Shea	300	Ordinary Shares
NORDMILCH eG	11,551	Ordinary Shares
A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH	6,090	Ordinary Shares
KONRAD, GmbH	2,160	Ordinary Shares
AVILA, GmbH	1,620	Ordinary Shares
RANISCH, GmbH	1,620	Ordinary Shares

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Eighth resolution

The Meeting resolves to restate the Articles and to replace its German version by a French one, in conformity with the draft which had been submitted to the shareholders together with the proxy, as expressly confirmed by the members of the bureau of the meeting. Consequently, the Articles will henceforth read as follows:

Art. 1. Denomination and Form

1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (collectively the Shareholders) a société en commandite par actions under the name of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended, as well as by these articles of association (the Articles of Association).

1.2 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S. Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of the Company - Dissolution

2.1 The term of the Company shall continue for an indefinite period.

2.2 In the event of the withdrawal of the Managing Shareholder, the Company shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The Managing Shareholder shall be deemed to have withdrawn as Managing Shareholder on the date that the Managing Shareholder (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged to be bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the Managing Shareholder or of all or any substantial part of its properties.

2.3 The Company may further be dissolved with the consent of the Managing Shareholder by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 21 hereof as well as the Company Law.

Art. 3. Corporate Object

3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its

assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder.

4.3 In the event that the Managing Shareholder determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 580,033.75 (five hundred eighty thousand thirty-three Euro and seventy-five cents) consisting of one (1) participating management share with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each (the Management Share) and of 464,026 (four hundred sixty-four thousand twenty-six) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share (together with the Management Share, the Shares and the holders thereof the Ordinary Shareholders), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000.- (two hundred million Euro) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 159,535,973 (one hundred fifty-nine million five hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-three) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) and an aggregate par value of EUR 199,419,966.25 (one hundred ninety-nine million four hundred nineteen thousand nine hundred sixty-six Euro and twenty-five cents).

5.3 The Managing Shareholder is authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, on one or more occasions by the issue of Ordinary Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents);

(ii) to determine the time and place of the issue of such Ordinary Shares;

(iii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Ordinary Shares; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend Article 5 of the Articles of Association and the register of Shareholders of the Company accordingly.

5.4 An extraordinary general meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.

5.5 All Shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.6 All Shares shall carry the same rights, except as provided in Article 18 and Article 19.

5.7 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid up on each Share, and the transfers of Shares and the dates of such transfers. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Managing Shareholder upon request of the relevant Shareholder.

5.8 Ownership of the registered Shares will result from the time of recording in the register of Shareholders the issue or transfer of the Shares. The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single representative to represent such Share(s) vis-à-vis the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such Shares until such representative is appointed, at which time any suspended distributions with respect to such Shares shall be paid to such representative.

Art. 6. Transfer of Share(s)

The Ordinary Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

Art. 7. Repurchasing of Shares

7.1 The Company is authorised to repurchase its own Shares in accordance with the provisions set by article 49-2 of the Company Law.

7.2 Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of Ordinary Shares and Management Share(s) and the rules of Article 18 shall be applicable thereto.

7.3 The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Company Law. Subscribed and fully paid-up Ordinary Shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable Ordinary Shares held by each Ordinary Shareholder upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the Company Law, and (ii) as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the Company and the relevant Ordinary Shareholders. The redemption of the redeemable Ordinary Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the pro-

ceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed Ordinary Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Ordinary Shares may be cancelled upon request of the Managing Shareholder by an affirmative vote of the general meeting of Shareholders held in accordance with Article 10.

7.4 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

7.5 Except as provided otherwise (i) in these Articles of Association or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the relevant Ordinary Shareholders, the redemption price of the Ordinary Shares shall be determined by the Managing Shareholder, or by a person appointed by the Managing Shareholder, and shall be approved by Ordinary Shareholders holding a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the Shareholders convened in accordance with Article 11. In the absence of bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Managing Shareholder that is approved by a majority of the Shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.

7.6 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the relevant Ordinary Shareholders at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail (and if the Managing Shareholder so elects by internationally recognised overnight courier) to each registered Ordinary Shareholder, holder of Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such Ordinary Shareholder of the number of Ordinary Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of Shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the determination of the redemption price. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Art. 8. Liability of Shareholders

The Ordinary Shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on June 15, at 14.00. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 10. Notice - Quorum - Proxies - Majority

10.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

10.4 The Managing Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice

11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board (as defined in Article 15.1), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

11.2 If all Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.

Art. 13. Management

13.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder who shall be the jointly liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

13.2 OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. is and shall remain the managing shareholder (the Managing Shareholder) for the duration of the Company.

13.3 The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

13.4 The Managing Shareholder shall *inter alia* have the power, on behalf of and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing Shareholder shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorized Signature

The Company shall be bound by the corporate signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 15. Supervisory Board

15.1 The financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board). For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Company Law.

15.2 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

15.3 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

15.4 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the members of the Supervisory Board.

15.5 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Managing Shareholder.

15.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original form, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

15.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax, cable or other electronic transmission, another member as his proxy.

15.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

15.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members of the Supervisory Board.

Art. 16. Minutes

16.1 The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman *pro tempore* who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman *pro tempore* or by three members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting Year - Accounts

17.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

17.2 The accounts of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Art. 18. Allocation of Profits

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

18.2 Subject to Article 18.3 and Article 18.6 below, the Managing Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, sees fit.

18.3 The general meeting of Shareholders shall have to approve the Managing Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing Shareholder.

18.4 The dividends may be paid in Euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder.

18.5 Subject to Article 18.6 below, the Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

18.6 If any distribution of dividends is determined to be made by the Managing Shareholder (whether by interim dividend, redemption or otherwise) and approved by the general meeting of the Shareholders, the dividends must be distributed to the Shareholders out of funds legally available therefor, provided always (i) that no distribution shall be made until all amounts owing on any preferred equity certificates issued by the Company (if any) have been repaid and (ii) the

distribution shall be made in accordance with applicable law and with the vesting regime in respect of the economic rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 19. Dissolution and Liquidation

19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.

19.2 Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.

19.3 The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers (subject to Article 19.4 below) and their remuneration.

19.4 In the event of a liquidation of the Company, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them, it being understood that the above distribution shall be made in accordance with applicable law and as far as a distribution to the Ordinary Shareholders is concerned, with the vesting regime in respect of the Economic Rights attaching to the Ordinary Shares.

Art. 20. Rights and obligations of the Shareholders

The rights and obligations of the Shareholders are further subject to any agreement entered into among the Shareholders from time to time (if any).

Art. 21. Amendments

These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary this deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 959 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant daté du 27 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte à 9h30 sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Raymond Thil, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-huit mille trois cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 148.332,50) représenté par (i) cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) quatre mille trois cent soixante-quatre (4.364) Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, d'un montant de trente-six mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 36.453,75) afin de porter le capital social de la Société à cent onze mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 111.878,75) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (i) huit mille deux cent soixante-sept (8.267) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, dans la Société, (ii) huit mille deux cent soixante-six (8.266) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, dans la Société, (iii) huit mille deux cent soixante-six (8.266) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, dans la Société, (iv) deux mille trois cent cinquante-huit (2.358) Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par TRINIGWALL, dans la Société (v) deux mille six (2.006) Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par Peter Shea;

3. Allocation du montant de trente-six mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 36.453,75) résultant de la diminution du capital social au compte primes d'émission de la Société;

4. Suppression de l'alinéa (e) de l'article 6.4 des Statuts;

5. Conversion de toutes les catégories d'actions en actions ordinaires (les Actions Ordinaires) assorties des droits et obligations décrits dans les Statuts après leur mise à jour spécifiée au point 8;

6. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent onze mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 111.878,75) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, d'un montant de quatre cent soixante-huit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 468.155,-), afin de porter le capital social de la Société à cinq cent quatre-vingt mille trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 580.033,75), par la création et l'émission de trois cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-quatre (374.524) nouvelles Actions Ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;

7. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 5 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

8. Refonte des statuts;

9. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

II. Que (i) cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) quatre mille trois cent soixante-quatre (4.364) Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de cent quarante-huit mille trois cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 148.332,50) sont représentées à l'Assemblée.

III. Que les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs parts apparaissent sur la feuille de présence, signée par le représentant des actionnaires et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

V. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-huit mille trois cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 148.332,50) représenté par (i) cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) quatre mille trois cent soixante-quatre (4.364) Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, d'un montant de trente-six mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 36.453,75) afin de porter le capital social de la Société à cent onze mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 111.878,75) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (i) huit mille deux cent soixante-sept (8.267) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, dans la Société, (ii) huit mille deux cent soixante-six (8.266) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, dans la Société, (iii) huit mille deux cent soixante-six (8.266) Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, dans la Société, (iv) deux mille trois cent cinquante-huit (2.358) Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par TRINIGWALL, dans la Société (v) deux mille six (2.006) Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par Peter Shea.

L'Assemblée décide, en outre, d'allouer le montant de trente-six mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 36.453,75) résultant de la réduction du capital social au compte primes d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'alinéa (e) de l'article 6.4 des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'annuler toutes les catégories d'actions et de créer une unique catégorie d'actions ordinaires assorties des droits définis et exposés dans les Statuts mis à jours ci-après («Actions Ordinaires»).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent onze mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 111.878,75) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, d'un montant de quatre cent soixante-huit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 468.155,-), afin de porter le capital social de la Société à cinq cent quatre-vingt mille trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 580.033,75), à travers la création et l'émission de trois cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-quatre (374.524) nouvelles Actions Ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par un apport en nature.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des trois cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-quatre (374.524) Actions Ordinaires de la Société nouvellement émises comme suit et reconnaît en outre que les actionnaires existants qui ne souscrivent pas aux actions ordinaires nouvellement émises ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle sur ladite émission:

Souscription - Libération

1. OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3725285, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire à 230.104 (deux cent trente mille cent quatre) actions ordinaires nouvellement émises de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 230.104 (deux cent trente mille cent quatre) Preferred Equity Certificates de Catégorie A1 ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacun, émis par la Société;

2. OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3794755, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire 4.217 (quatre mille deux cent dix-sept) actions ordinaires nouvellement émises de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 4.217 (quatre mille deux cent dix-sept) Preferred Equity Certificates de Catégorie A1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacun, émis par la Société;

3. OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND VI, LP, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3982314, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire à 117.162 (cent dix-sept mille cent soixante-deux) actions ordinaires nouvellement émises de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 117.162 (cent dix-sept mille cent soixante-deux) Preferred Equity Certificates de Catégorie A1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacun, émis par la Société;

4. NORDMILCH eG, une eingetragene Genossenschaft allemande, ayant son siège social à Flughafenallee 17, D-28199 Brême, représentée aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire à 11.551 (onze mille cinq cent cinquante et une) actions ordinaires nouvellement émises de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 289 (deux cent quatre-vingt-neuf) Actions Ordinaires de Catégorie A2 qu'elle détient dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 161.312,50 (cent soixante et un mille trois cent douze euros et cinquante cents) représenté par (i) 114.302 (cent quatorze mille trois cent deux) Actions Ordinaires de Catégorie A1, (ii) 6.758 (six mille sept cent cinquante-huit) Actions Ordinaires de Catégorie A2 et (iii) 7.990 (sept mille neuf cent quatre-vingt-dix) Actions Ordinaires de Catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.113;

5. A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, ayant son siège social à Konrad-Adenauer-Platz 1, 27570 Bremerhaven, Allemagne, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire 6.090 (six mille quatre-vingt-dix) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 153 (cent cinquante-trois) Actions Ordinaires de Catégorie A2 qu'il détient dans OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., prédéfinie;

6. KONRAD, GmbH, ayant son siège social à AM Heidhornberg 22, 49205 Hasbergen, Allemagne, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire 2.160 (deux mille cent soixante) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 54 (cinquante-quatre) Actions Ordinaires de Catégorie A2 qu'il détient dans OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., prédéfinie;

7. AVILA, GmbH, ayant son siège social au 49124 Georgsmarienhütte, Allemagne, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire à 1.620 (mille six cent vingt) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 41 (quarante et une) Actions Ordinaires de Catégorie A2 qu'il détient dans OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., prédéfinie;

8. RANISCH, GmbH, ayant son siège social au 49504 Lotte/Wersen, Allemagne, représenté aux présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet, déclare (i) souscrire 1.620 (mille six cent vingt) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature composé de 41 (quarante et une) Actions ordinaires de Catégorie A2 qu'il détient dans OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., prédéfinie.

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, NORDMILCH eG, A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, KONRAD, GmbH, AVILA, GmbH, RANISCH, GmbH, sont désignés individuellement le Souscripteur et collectivement les Souscripteurs.

Tous les Preferred Equity Certificates de Catégorie A1, émis par la Société et les Actions Ordinaires de Catégorie A2, dans OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A. apportés à la Société sont ci-après appelés les Apports.

Les Apports ont une valeur totale de EUR 3.745.240,- (trois millions sept cent quarante-cinq mille deux cent quarante euros), dont EUR 468.155,- (quatre cent soixante-huit mille cent cinquante-cinq euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 3.277.085,- (trois millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-cinq euros) seront alloués au compte primes d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les Apports en nature ont fait l'objet d'un rapport élaboré par AACO, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, daté du 3 juillet 2006 dont les conclusions sont les suivantes:

«Basé sur les vérifications faites comme décrit ci-dessus, rien indique que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et du compte primes d'émission, pour un montant total de EUR 3.745.240,-.»

Le rapport dudit réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Chacun des Souscripteurs déclare que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables;
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est la suivante:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP	288.002	actions ordinaires
OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP5	5.278	actions ordinaires
OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP	146.641	actions ordinaires
OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A.	1	action ordinaire
TRINIGWALL.	764	actions ordinaires
Peter Shea.	300	actions ordinaires
NORDMILCH eG	11.551	actions ordinaires
A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH.	6.090	actions ordinaires
KONRAD, GmbH	2.160	actions ordinaires
AVILA, GmbH.	1.620	actions ordinaires
RANISCH, GmbH	1.620	actions ordinaires

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de reformuler les Statuts et de remplacer sa version allemande par une version française, conformément au projet qui a été soumis aux actionnaires ensemble avec la procuration, comme expressément confirmé par les membres du bureau de l'assemblée. En conséquence, les Statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme

1.1 Il est constitué par les présentes, parmi les souscripteurs et toutes les personnes devenues propriétaires des actions émises ci-après (collectivement les Actionnaires) une société en commandite par actions prenant la dénomination de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. (ci-après la Société), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents Statuts (les Statuts).

1.2 Tous les documents rédigés par la Société et adressés à des tiers (lettres, factures ou publications) devront porter le nom de la Société suivi de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S. Luxembourg, suivies du numéro sous lequel la Société est enregistrée au registre des sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution

2.1 La Société est établie pour une durée indéterminée.

2.2 En cas de retrait de l'Associé commandité, la Société sera dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Associé commandité est considéré comme s'étant retiré comme Associé commandité à la date où l'Associé commandité (i) est dissout et commence sa liquidation, (ii) fait un acte de cession au profit de créanciers, (iii) fait un aveu de faillite, (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement, (v) introduit une action ou acquiesce à une action tendant à obtenir pour soi-même une réorganisation, un arrangement, un compromis, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou toute autre décharge en vertu de toute disposition statutaire, loi ou de tout règlement, (vi) par voie de conclusions conformément auxquels il admet ou ne conteste pas les allégations matérielles d'une assignation portée contre lui dans tout procès de telle nature, ou (vii) cherche, consent

à ou acquiesce à la nomination d'un curateur, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'Associé commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de la propriété de celui-ci.

2.3 La Société peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé commandité par résolution des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, telle que prescrite dans l'article 21 des présents Statuts et dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui favorise directement ou indirectement ou est en relation avec son objet.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris et de manière non limitative ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La société peut également se porter garante et mettre en gage, transférer, gager ou autrement créer et octroyer un titre de placement sur tout ou partie de son actif, afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre avantage et/ou l'avantage de toute autre société ou personne.

Art. 4. Siège Social

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 La Société peut établir, par décision de l'Associé commandité des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Au cas où l'Associé commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 580.033,75 (cinq cent quatre-vingt mille trente-trois euros et soixante-quinze cents) représenté par une (1) action de participation à la gestion de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune (l'Action de commandité) et de 464.026 (quatre cent soixante-quatre mille vingt-six) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de commandité, les Actions et leurs porteurs, les Actionnaires Ordinaires), entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cent millions d'euros) et l'Associé commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 159.535.973 (cent cinquante-neuf millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-treize) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) et d'une valeur nominale totale de EUR 199.419.966,25 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-six euros et vingt-cinq cents).

5.3 L'Associé commandité est autorisé pendant une période de 5 ans (cinq ans) commençant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs occasions par l'émission d'Actions Ordinaires de la Société, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents);

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Ordinaires;

(iii) renoncer ou limiter les droits de souscription préférentielle des Actionnaires dans le respect de cette ou ces émissions d'Actions Ordinaires;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital sans exception, et de modifier l'article 5 des Statuts et, par conséquent, le registre des Actionnaires de la Société.

5.4 L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant comme en matière de modification des Statuts, et avec l'accord de l'Associé commandité, peut augmenter le capital souscrit.

5.5 Toutes les Actions de la Société sont et resteront sous forme nominative.

5.6 Toutes les actions conféreront les mêmes droits, sauf disposition contraire aux Articles 18 et 19.

5.7 Un registre des Actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque Action, et la cession des Actions et les dates de ces cessions. Chaque Actionnaire informera la Société par lettre recommandée de son adresse et de tout changement de celle-ci. La Société utilisera la dernière adresse communiquée. Des certificats de ces enregistrements seront délivrés et signés par l'Associé commandité sur demande de l'Actionnaire concerné.

5.8 La propriété des Actions nominatives entraînera dès l'inscription au registre des Actionnaires l'émission ou la cession des Actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si la propriété desdites Actions est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur lesdites Actions devront nommer un représentant unique pour représenter lesdites Actions auprès de la Société. L'absence de nomination d'un tel représentant impliquera une suspension de tous les droits dont les Actions sont assorties jusqu'à

ce que le représentant soit nommé. Toutes les distributions suspendues relatives aux Actions en question seront alors versées audit représentant.

Art. 6. Cession d'actions

Les Actions Ordinaires de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

Art. 7. Rachat d'actions

7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres Actions conformément aux dispositions prévues par l'article 49-2 de la Loi sur les sociétés.

7.2 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Action(s) de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 qui s'y appliquent.

7.3 Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions prévues par l'article 49-8 de la Loi sur les sociétés. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées seront rachetables au prorata des Actions Ordinaires rachetables détenues par chaque Actionnaire Ordinaire sur demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les sociétés, et (ii) comme cela peut être prévu dans un accord écrit pouvant être passé entre la Société et les Actionnaires Ordinaires concernés. Le rachat des Actions Ordinaires rachetables ne peut se faire qu'en utilisant les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les sociétés (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée des fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les fruits de la nouvelle émission effectuée aux fins dudit rachat. Les Actions Ordinaires rachetées ne sont assorties d'aucun droit de vote, et n'ont aucun droit de recevoir des dividendes ou des boni de liquidation. Les Actions Ordinaires rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Associé commandité par un vote affirmatif de l'assemblée générale des Actionnaires tenue conformément à l'Article 10.

7.4 Un montant égal à la valeur nominale, ou, à défaut, la valeur nominale comptable de toutes les Actions ordinaires rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves.

7.5 Sauf disposition contraire (i) dans les présents Statuts ou (ii) dans tout accord écrit pouvant être passé entre la Société et les Actionnaires Ordinaires concernés, le prix de rachat des Actions Ordinaires sera fixé par l'Associé commandité, ou par une personne désignée par l'Associé commandité, et sera approuvé par les Actionnaires Ordinaires détenant une majorité des Actions Ordinaires en circulation lors d'une assemblée des Actionnaires convoquée conformément à l'Article 11. Sauf en cas de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par l'Associé commandité approuvé par une majorité d'Actionnaires de la Société sera sans appel et exécutoire pour la Société et ses Actionnaires présents, passés et futurs.

7.6 Sauf disposition contraire d'un accord écrit entre la Société et les Actionnaires Ordinaires concernés au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, un avis écrit devra être envoyé par lettre recommandée (et si l'Associé commandité le choisi par coursier express international) à chaque Actionnaire Ordinaire enregistré, détenteur d'Actions ordinaires à racheter, à la dernière adresse apparaissant dans le registre des Actionnaires, informant ledit Actionnaire Ordinaire du nombre d'Actions Ordinaires à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour présenter les Actions Ordinaires à la Société pour leur rachat et la date prévue de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant sur le rachat des Actions Ordinaires et le prix de rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires à racheter restituera tous les certificats en sa possession, le cas échéant, émis pour lesdites Actions Ordinaires de la Société. Le prix de rachat desdites Actions Ordinaires sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires en tant que propriétaire des actions sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit actionnaire avant la date de rachat.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires

Les Actionnaires Ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires

9.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 15 juin à 14 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.2 D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

9.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé commandité.

Art. 10. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité

10.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Actionnaires de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite originale, par téléfax, télégramme ou télex.

10.3 Sauf exigences contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Actionnaires par une majorité simple des personnes présentes et votant.

10.4 Devant être remplies par les Actionnaires pour prendre part au vote à une assemblée des Actionnaires.

Art. 11. L'avis de convocation

11.1 Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par l'Associé commandité ou par le conseil de surveillance (comme défini dans l'Article 15.1) par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

11.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement tenue représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Associé commandité.

Art. 13. Gérance

13.1 La Société sera administrée par l'Associé commandité qui sera l'Actionnaire solidairement responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, solidairement et de manière indivise responsable envers la Société pour tous les engagements pouvant résulter des opérations de la Société.

13.2 OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. est et restera l'associé commandité (l'Associé commandité) pour la durée de la Société.

13.3 L'Associé commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

13.4 L'Associé commandité aura entre autres le pouvoir de poursuivre l'objet social de la Société, pour le compte et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaires ou opportuns ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Sauf disposition contraire expresse, l'Associé commandité pourra exercer à sa discrétion, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour exécuter l'objet social de la Société.

Art. 14. Signature autorisée

La Société sera liée par la signature de l'Associé commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui un pouvoir a été délégué par l'Associé commandité à sa discrétion.

Art. 15. Conseil de surveillance

15.1 La situation financière de la Société, notamment ses livres et comptes, seront surveillés par un Conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après le Conseil de Surveillance). Afin de mener à bien ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un vérificateur légal, tels que prévus par l'Article 62 de la Loi sur les sociétés.

15.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé commandité sur toutes les questions que l'Associé commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé commandité qui, en vertu de la loi ou des présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé commandité.

15.3 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période maximale de six années, renouvelable.

15.4 L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé commandité.

15.6 Une notification écrite des réunions du Conseil de Surveillance sera adressée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit sous forme originale, par câblogramme, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

15.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, câblogramme ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

15.8 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

15.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Art. 16. Procès-verbal

16.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou à d'autres fins, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Année comptable - Comptes sociaux

17.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier et finira en date du 31 décembre de chaque année.

17.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros (EUR).

Art. 18. Attribution des bénéfices

18.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents Statuts, capital social tel qu'il est augmenté ou réduit à tout moment donné.

18.2 Sous réserve des Articles 18.3 et 18.6 ci-dessous, l'Associé commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes, lorsqu'il y a lieu, à sa discrétion et de la manière qu'il jugera la plus appropriée.

18.3 L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé commandité de verser des dividendes, ainsi que l'attribution du bénéfice proposé par l'Associé commandité.

18.4 Les dividendes sont payables en euros (EUR) ou en toute autre devise déterminée par l'Associé commandité aux endroits et moments déterminés par celui-ci.

18.5 Sous réserve de l'Article 18.6 ci-dessous, l'Associé commandité peut décider de payer des dividendes provisoires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

18.6 Si l'Associé commandité décide de distribuer des dividendes (sous forme d'acompte, de rachat ou autre) et que sa décision est approuvée par l'assemblée générale des Actionnaires, les dividendes doivent être distribués aux Actionnaires sur les fonds légalement disponibles, toujours à condition (i) qu'aucune distribution ne soit effectuée avant que tous les montants dus sur tous les Preferred Equity Certificate émis par la Société (le cas échéant) n'aient été remboursés et (ii) que la distribution soit effectuée conformément à la loi applicable et au régime d'acquisition des droits économiques rattachés aux Actions ordinaires.

Art. 19. Dissolution et Liquidation

19.1 La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Associé commandité.

19.2 En outre, au cas où l'Associé commandité se retirerait dans les conditions définies à l'article 2, le retrait de l'Associé commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

19.3 Les Actionnaires tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui définira également leurs pouvoirs (sous réserve de l'Article 19.4 ci-dessous) et leur rémunération.

19.4 En cas de liquidation de la Société, après règlement de toutes ses dettes et passifs, les actifs restants de la Société seront distribués aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent, étant entendu que ladite distribution soit effectuée conformément à la loi applicable et, en ce qui concerne la distribution aux Actionnaires ordinaires, conformément au régime d'acquisition des droits économiques rattachés aux Actions ordinaires.

Art. 20. Droits et obligations des Actionnaires

Les droits et obligations des Actionnaires sont en outre sous réserve de tout accord ponctuellement passé entre les Actionnaires (le cas échéant).

Art. 21. Modifications

Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une assemblée des Actionnaires sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve de l'approbation de l'Associé commandité.

Art. 22. Loi applicable

Tous les points non réglés par les présents Statuts sont régis par le droit luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 2. – Reçu 37.452,40 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078270.3/230/926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10174, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ltzig, le 27 juillet 2006.

Pour MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077397.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DANISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 42.679.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 166 du 17 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 92 du 12 mars 1994 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

DANISKA, Société Anonyme Holding

Signature

(076610.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

DONEGAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.415.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour DONEGAL INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076712.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 110.855.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2006 que l'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société:

- En tant que nouveau gérant de Catégorie A:

Monsieur Nicholas Ashley West, né le 17 mai 1972 à GB-Aylesbury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 20 Balderton Street, GB-London W1K 6LT.

Le gérant de la Société est nommé pour une période indéterminée jusqu'à sa démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FAIRACRE PROPERTIES (LUX), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077635.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

WATERFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 46.401.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour WATERFORD INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076715.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

KENMARE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 43.419.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 février 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour KENMARE INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076717.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BRASSERIE 1900, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 101.748.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(076740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TOMX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 73.977.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10238, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour TOMX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077398.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

86813

K & D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, avenue du Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 103.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

AKC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 80.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077368.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076763.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076764.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076765.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076766.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076767.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ALUTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. de Esch/Schiffange.

R. C. Luxembourg B 43.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 84.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077400.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

86815

EFCO - FORODIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour EFCO - FORODIA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077402.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.797.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 22 juin 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 8 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 21 avril 2006, l'associée la société TAMACO EUROPEAN S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a cédé:

1.- à Monsieur Ascanio Massimo Lancellotti, agriculteur, né à Rome, le 4 avril 1945, demeurant à I-00186 Rome, Via del Corso 267,

cent cinquante-quatre (154) parts sociales dans ladite société REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., pour le prix global de soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 79.534,84).

2.- à Madame Maria Vittoria Massimo Lancellotti, sans profession, née à Rome, le 14 octobre 1948, demeurant à I-00186 Rome, Via del Corso 267,

cent cinquante-quatre (154) parts sociales dans ladite société REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., pour le prix global de soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 79.534,84).

3.- à Madame Livia Massimo Lancellotti, sans profession, née à Rome, le 29 février 1952, demeurant à I-00186 Rome, Via del Corso 262,

cent soixante-dix-sept (177) parts sociales dans ladite société REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., pour le prix global de quatre-vingt-onze mille quatre cent treize euros et quarante-deux cents (EUR 91.413,42).

Ledit acte de cessions de parts sociales, signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Ceci exposé, la présidente déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les quatre cent quatre-vingt-cinq (485) parts sociales sont toutes représentées et que par conséquent l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour ci-après, sans besoin de convocations, l'assemblée réunissant toutes les conditions pour se tenir sans formalités ultérieures.

La liste de présence reprenant la signature du mandataire des associés et celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, de même que les procurations, le tout devant être soumis aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Acceptation de la cession de 154 parts sociales par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Monsieur Ascanio Massimo Lancellotti, pour le prix de EUR 79.534,84.

2.- Acceptation de la cession de 154 parts sociales par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Madame Maria Vittoria Massimo Lancellotti, pour le prix de EUR 79.534,84.

3.- Acceptation de la cession de 177 parts sociales par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Madame Livia Massimo Lancellotti, pour le prix de EUR 91.413,42.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5.- Mise en liquidation de la société.

6.- Nomination d'un liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter conformément à l'article six (6) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Monsieur Ascanio Massimo Lancellotti, prénommé, en date du 21 avril 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter conformément à l'article six (6) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Madame Maria Vittoria Massimo Lancellotti, prénommé, en date du 21 avril 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter conformément à l'article six (6) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société TAMACO EUROPEAN S.A. à Madame Livia Massimo Lancellotti, prénommé, en date du 21 avril 2006.

Ensuite Madame Luisella Moreschi, prénommée, ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée et ci-annexée, agissant en sa qualité de gérante unique de ladite société REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date du 21 avril 2006, et les considérer comme dûment notifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-un euros et soixante cents (EUR 250.481,60), représenté par quatre cent quatre-vingt-cinq (485) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent seize euros et quarante-six cents (EUR 516,46) chacune, entièrement libérées.

Les quatre cent quatre-vingt-cinq (485) parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Livia Massimo Lancellotti, prénommée, cent soixante-dix-sept parts sociales	177
2.- Madame Maria Vittoria Massimo Lancellotti, prénommée, cent cinquante-quatre parts sociales	154
3.- Monsieur Ascanio Massimo Lancellotti, prénommé, cent cinquante-quatre parts sociales	154
Total: quatre cent quatre-vingt-cinq parts sociales	485

Cinquième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet à ce jour.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Livia Massimo Lancellotti, prénommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elles est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge des cessionnaires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 2006, vol. 437, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(086280.3/242/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SALON FERNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 66.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077414.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 28.886.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SODEXHO LUXEMBOURG S.A., une société ayant son siège social à L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des Trois Cantons, R.C.S. Luxembourg B 17.620;

2) ETINBIS S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social à F-78180 Montigny-Le-Bretonneux, 3, Avenue Newton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 349 235 358;

toutes deux ici représentées par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 2 juin 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées en même temps que les présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des Trois Cantons, constituée suivant acte notarié du 15 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil C numéro 321 du 6 décembre 1988, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant résolutions prises par les associés en date du 7 décembre 2001, publiées au Mémorial, Recueil C, numéro 693 du 6 mai 2002.

- Qu'elles ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associées décident de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des Trois Cantons, à L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht, et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 154S, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

G. Lecuit.

(080266.3/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 28.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

G. Lecuit.

(080268.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

FLEURS GRENADINE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 96.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CRESSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.555.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CRESSET S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 30 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 29 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 3 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 768 du 22 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Lauriane Decuber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Schaack, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Decuber, Ch. Orban, S. Schaack, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 août 2006.

M. Schaeffer.

(081313.2/5770/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

CRESSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.555.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 août 2006.

M. Schaeffer.

(081314.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

ITW ALPHA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 103.881.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077428.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ITW BETA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.451.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077432.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SAGA ICELAND WOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6988 Hostert, 11, rue J.P. Kommes.
R. C. Luxembourg B 28.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SAGA ICELAND WOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6988 Hostert, 11, rue J.P. Kommes.
R. C. Luxembourg B 28.484.

Le bilan au 20 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077459.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

86820

ITW GAMMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.447.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ITW DELTA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.441.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077437.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HSBCPI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 118.049.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a société anonyme governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Ole Sørensen, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is formed hereafter, a joint stock company (société anonyme) under the name HSBCPI MANAGEMENT S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may furthermore provide all kinds of advices, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of thousand Euro (1,000.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday in the month of June of each year at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements. It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, thirty shares	30
2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

1.- Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40.312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Ole Sørensen, employé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination HSBCEPI MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, prénommée, trente actions	30
2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006, vol. 905, fol. 61, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(079879.3/239/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ITW EPSILON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 104.448.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

M. De Smedt

Gérant

(077440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ET SI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 78.041.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077497.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 41.282.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de OVERLAND TRUST CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077616.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

IDEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 24, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 89.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077502.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TRAFIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 6, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 67.470.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077508.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PATISSERIE-CONFISERIE PICHON-CREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

OAKHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 108.606.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de OAKHAM S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077611.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

VAMO DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.958.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(079115.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

OLIVI ET RODRIGUES T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R. C. Luxembourg B 118.057.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

ARIA INVEST S.A. avec siège social à L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Luxembourg, représentée par Monsieur Samuel Rigo, administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers et Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangé.

CHANCE INTERNATIONAL LTD avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

représentée par Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Aspelt et Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une résolution datée du 8 octobre 1998 et d'une décision de l'associé unique datée du 2 octobre 1998, lesquelles sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1999, numéro 4.950 du répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 13 octobre 1999, volume 911B, folio 3, case 1.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OLIVI ET RODRIGUES T.P. S.A.

Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, de démolition, d'excavation de terrains et de canalisation, tout travaux artisanaux en relation directe et indirecte avec cette activité, ainsi que le commerce de matériaux pour le bâtiment.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARIA INVEST S.A., préqualifiée, neuf cent cinquante actions	950
2) CHANCE INTERNATIONAL LTD, préqualifiée, cinquante actions	50
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Samuel Rigo, administrateur de société, né le 1^{er} juillet 1967 à Metz (F) et demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers,

b) Madame Sandra Sabine Elmerich, épouse Rigo, administrateur de société, née le 9 juillet 1967 à Creutzwald (F) et demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers,

c) Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, né le 16 juillet 1960 à Luxembourg et demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangé.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

6) Est nommé comme administrateur-délégué de la société:

Monsieur Samuel Rigo, préqualifié.

7) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'un des autres administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Rigo, P. Sunnen, S. Battista, C. Lettal, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, vol. 154S, fol. 79, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 31 juillet 2006.

P. Bettingen.

(079899.3/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

OAKHAM RATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 107.484.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de OAKHAM RATED S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077613.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.487.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(079208.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.487.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(079211.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

STALLYARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 98.405.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de STALLYARD S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077626.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

REDCREEK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 113.853.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 11 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de REDCREEK HOLDINGS, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077630.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.032.

Il apparaît des différentes correspondances, ce qui suit:

- Que le siège social de la société CRYSTAL MARINE S.A. au numéro B 52.032 sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077737.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.032.

A l'attention des membres du conseil d'administration:

Je vous présente ma démission en ma qualité d'Administrateur-Délégué au sein de la société CRYSTAL MARINE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077750.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

86832

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.032.

A l'attention des membres du conseil d'administration:

Je vous présente ma démission en ma qualité de Commissaire aux Comptes au sein de la société CRYSTAL MARINE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Arnaud Bezzina.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06913. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(077747.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.032.

A l'attention des membres du conseil d'administration:

Je vous présente ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société CRYSTAL MARINE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Jean-Claude Ramon.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06912. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(077744.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.032.

A l'attention des membres du conseil d'administration:

Je vous présente ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société CRYSTAL MARINE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TRIMAR MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06910. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(077743.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CRYSTAL MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.032.

A l'attention des membres du conseil d'administration:

Je vous présente ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société CRYSTAL MARINE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06906. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(077741.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.
